

Quelle est la catégorie sociale d'un ménage ? Une nouvelle grille de lecture

10 janvier 2023



âgé.

En 70 ans, les choses ont changé. Plus de 40 % des cadres sont des femmes, et le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans dépasse les 80 %. Résumer le niveau social d'un ménage à celui des hommes dans l'emploi, ou même à la situation de la personne la plus âgée pose un problème. Depuis 2018, un travail important a été mené pour déterminer des catégories en étudiant la position des deux conjoints ensemble, dont les premiers résultats sont présentés dans la revue *Économie et Statistique* de l'Insee [2] Il permet, par exemple, de prendre en compte le surcroît de revenu apporté dans le cas de deux actifs de niveau élevé.

Les auteurs ont construit sept grandes catégories, en rassemblant les couples de position sociale semblable [3] En haut de la hiérarchie, on trouve les ménages composés de deux cadres supérieurs ou d'un couple cadre supérieur/profession intermédiaire. Ces ménages dits « à dominante cadre » forment un peu moins de 9 % des ménages. Ensuite, viennent les ménages à « dominante intermédiaire » (17,8 % de l'ensemble) et à « dominante employée » (21,7 %) qui forment les classes moyennes qu'on pourrait dire « supérieures » et « inférieures ». On peut sans doute y ajouter une partie des 8,5 % du groupe suivant, les « petits indépendants », agriculteurs, artisans, commerçants (sauf s'ils sont en couple avec un conjoint cadre ou profession intermédiaire). Viennent enfin les ménages ouvriers (10,6 %), ou composés d'un seul actif employé ou ouvrier (26 %), et les inactifs hors retraités (6,6 %) [4]

Cette nouvelle typologie permet de décrire dans le détail les niveaux de vie, de patrimoine, d'éducation, des différents groupes. Ainsi, 30 % des ménages de cadres (sans les retraités) peuvent être qualifiés de « riches » pour les auteurs, qui utilisent la même [définition de la richesse que l'Observatoire des inégalités](#), située au double du niveau de vie médian. 68 % d'entre eux figurent parmi les 20 % les plus aisés. Alors que 90 % des enfants des ménages à dominante cadre sont orientés en seconde générale ou technologique, ce n'est le cas que de 42 % de ceux des ménages à dominante ouvrière.

Si on compare la répartition des ménages selon cette nouvelle nomenclature à la répartition des emplois occupés selon les catégories socioprofessionnelles habituelles [5] la part des cadres supérieurs et des ouvriers est divisée par deux, passant de 20 % à 10 %. Elle rappelle la place toujours occupée par les milieux populaires : 43 % des ménages sont à dominante ouvrière, d'un seul actif ouvrier ou employé ou encore inactifs. Pour les ménages d'inactifs ou formés d'une seule personne (hors retraités ou personnes âgées de 60 ans ou plus), le taux de pauvreté dépasse 70 %. Dans ceux composés d'un seul actif ouvrier ou employé, avec ou sans conjoint, il est supérieur à un tiers. Dans une société où l'activité professionnelle s'est généralisée, cette nouvelle nomenclature fait aussi apparaître le poids de l'inactivité dans la position sociale.

Ce nouvel outil doit être discuté et complété. Par exemple, inclure dans une même catégorie (« ménages à dominante intermédiaire ») les couples cadre/ouvrier et les cadres seuls ne va pas de soi. Il serait intéressant d'observer les résultats pour les couples uniquement et d'isoler la situation des célibataires. Il n'en demeure pas moins, comme l'indiquent les auteurs, que nous disposons désormais d'une « nouvelle grille de lecture de la société ». Elle permet de mieux rendre compte de la situation des groupes sociaux en France que les nomenclatures précédentes et montre comment la catégorie sociale joue toujours un rôle majeur dans l'explication des comportements et des modes de vie. Il ne reste plus qu'à espérer que les chercheurs s'en emparent.

Cadres, ouvriers, employés... Comment décrire la place que les groupes sociaux occupent dans notre pays ? La France dispose d'un solide outil, construit au milieu des années 1950 et plusieurs fois rénové pour tenir compte des transformations de l'emploi : la nomenclature dite des « catégories socioprofessionnelles [1] » (les « CSP »). Cet outil rassemble les personnes en grands groupes à partir de leur profession, suivant plusieurs critères (diplôme, revenu, place dans la hiérarchie, etc.). Cette nomenclature est très utilisée dans le débat public.

L'outil a été construit alors que la moitié des femmes avait un emploi rémunéré, contre 95 % des hommes. Dans l'immense majorité des cas, ces derniers occupaient une profession de niveau social supérieur à celle des femmes. À l'époque, l'emploi du mari était une approximation satisfaisante de la position sociale du ménage. D'ailleurs, jusqu'en 2015, c'était encore la position sociale de l'homme dans le couple qui prévalait pour déterminer la catégorie sociale d'un ménage. Depuis, c'est celle de l'actif le plus

Répartition des ménages selon leur catégorie sociale

Unité : %

	Part
Ménages à dominante cadre	8,7
Cadre/cadre	3,8
Cadre/profession intermédiaire	4,9
Ménages à dominante intermédiaire	17,8
Cadre/employé ou ouvrier	3,9
Cadre/inactif ou sans conjoint	7,6
Profession intermédiaire ou cadre/petit indépendant	2,5
Profession intermédiaire/employé ou ouvrier	3,9
Ménages à dominante employée	21,7
Profession intermédiaire/employé ou ouvrier	8,8
Profession intermédiaire/inactif ou sans conjoint	10,3
Employé/employé	2,5
Ménages à dominante petit indépendant	8,5
Petit indépendant/petit indépendant, inactif ou sans conjoint	5,6
Petit indépendant/employé ou ouvrier	3,0
Ménages à dominante ouvrière	10,6
Ouvrier/employé	7,8
Ouvrier/ouvrier	2,8
Ménages d'un seul actif, employé ou ouvrier	26,1
Employé/inactif ou sans conjoint	14,6
Ouvrier/inactif ou sans conjoint	11,5
Ménages d'inactifs	6,6
Inactif/inactif ou sans conjoint	6,6
Ensemble	100

Lecture : 3,8 % des ménages sont composés de deux cadres.

Source : Insee, enquête emploi – Données 2019 – © Observatoire des inégalités

Extrait de « [La catégorie sociale des ménages : une nouvelle grille de lecture de la société française](#) », Centre d'observation de la société, 24 octobre 2022.

Photo / CC Mason Assoun

[1] Voir la [définition des CSP](#) du Centre d'observation de la société.

[2]« Une nouvelle nomenclature, la PCS ménage », Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière, *Économie et Statistique* n° 532-533, Insee, juillet 2022.

[3]Les retraités sont classés en fonction de leur profession au moment de leur départ à la retraite.

[4]Dans ces deux derniers cas, il peut s'agir d'une personne avec ou sans conjoint.

[5]Voir « [Comment évoluent les catégories sociales en France ?](#) », Centre d'observation de la société, août 2021. La nomenclature porte sur l'ensemble de la population, y compris les retraités qui comportent davantage d'ouvriers et moins de cadres, mais cela ne change que marginalement les résultats.

-
- Emplacement :
 - Adresse de cet article : <https://www.m.inegalites.fr/Quelle-est-la-categorie-sociale-d-un-menage-Une-nouvelle-grille-de-lecture>